



Zone pastorale
méditerranéenne



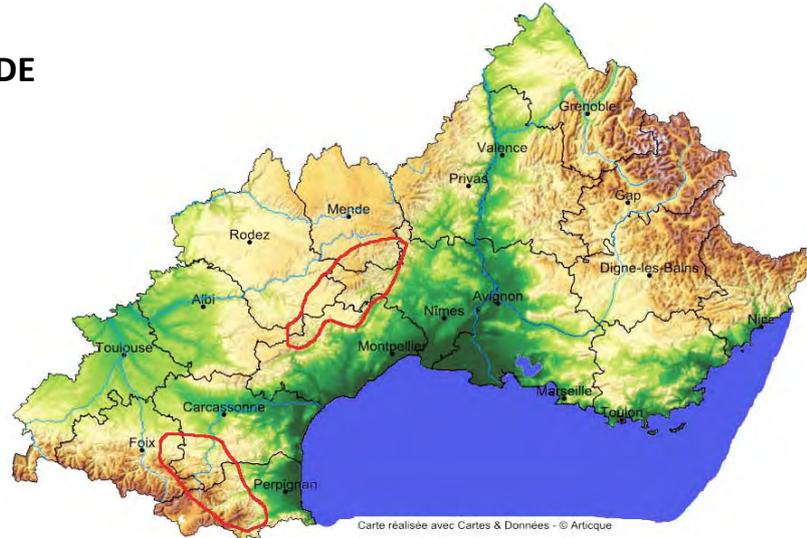
MEDINOV
Conjoncture
2014/2015

COLLECTION RÉFÉRENCES

OVIN VIANDE EN RECONQUÊTE PASTORALE

CAS TYPE OVINS VIANDE

En moyenne et haute montagne Pyrénéenne et en bordure sud-est du massif central, des éleveurs en reconquête sur des zones en déprise. Avec au départ un troupeau de taille limitée, pour évoluer ensuite vers des trajectoires diversifiées.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

On retrouve des élevages de ce type plus particulièrement dans le département des Pyrénées Orientales, mais aussi de façon plus diffuse sur tous les territoires de moyenne et haute montagne méditerranéenne des régions du Languedoc Roussillon et de Midi-Pyrénées. L'offre pastorale de ces territoires est très variable selon l'altitude et le contexte pédoclimatique : landes, sous-bois ouverts et enherbés en haut Vallespir, haut Conflent, Somail et Espinouse, Hautes Cévennes et Lozère ; sous-bois denses en Cévennes (Gard, Hérault) et Aspres Albères ; Landes et Garrigues pour les Corbières et les franges de Causse du Gard et de l'Hérault. Le troupeau reste toujours de dimension relativement modeste (de 200 à 300 brebis) avec une organisation des périodes de mises bas (de printemps ou d'automne) calées en fonction de la disponibilité en ressources pastorales et/ou des productions de diversifications. L'organisation spatiale de ces élevages est très liée à la capacité de l'éleveur à savoir tisser des relations sociales de qualité dans un environnement pourtant laissé en friche mais très sensible vis-à-vis, tant de la mémoire des anciens qui l'ont connu autrefois et autrement géré, que de la demande, souvent inappropriée aux contraintes de l'éleveur, de la part des nouveaux habitants récemment installés au village (chasseurs ou non chasseurs). La faible densité de l'élevage ovin dans ces zones, la croissance de la demande de proximité des consommateurs d'autre part, favorisent un accès plus direct aux consommateurs pour des élevages en recherche de valeur ajoutée. Les agneaux produits sont valorisés sur les marchés locaux par le réseau des boucheries artisanales vendant de la viande sous marque ou en vente directe.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 1 UMO
- 250 Brebis de race rouge ou BMC
- 15 ha de prairies permanentes
- 215 ha de parcours dont, 100 ha de landes ouvertes, 100 ha de landes fermées et sous-bois, 15 ha de châtaigneraies et chênaies
- Estive collective 100/120 jours

Les produits et ventes

- 230 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau.

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Le corps de ferme (les bâtiments) est situé en zone intermédiaire entre fonds de vallée cultivés et plateaux ou à pied d'œuvre de la haute montagne boisée. Hors mis les quelques hectares de pelouses et anciennes prairies de fauche, les parcours sont très majoritaires (95 % de la surface totale sans compter l'estive collective). L'espace pastoral est composé essentiellement de landes (plus ou moins embroussaillées) et de bois (châtaigniers et chênaies blanches). L'été, avec une petite transhumance, le troupeau est mis en pension sur une estive collective gérée par un groupement pastoral. Le gardiennage du troupeau est assuré, en prestation de service, par l'un des éleveurs membre du groupement, ou par un berger salarié. A défaut d'organisation collective ou en complément, l'éleveur individuellement, bénéficie de surfaces de régulation du pâturage d'été par des conventions avec les forestiers (convention ONF ou des propriétaires privés organisés en AFP).



LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'éleveur est mobilisé toute l'année au gardiennage et à la surveillance des troupeaux, le recours aux clôtures, aux groupements pastoraux, libèrent du temps à la faveur aussi d'une conduite du troupeau simplifiée (une seule période très groupée de mise de bas) qui donne priorité au pâturage. Le recours à de la main d'œuvre extérieure se limite à la tonte et au gardiennage du troupeau collectif à l'estive. Au final, on estime à 1 UMO la quantité de main d'œuvre à rémunérer par les ovins.



MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le parc de matériel est volontairement très réduit : Un tracteur d'occasion 80 CV 4RM avec un chargeur frontal (réception et gestion des stocks) et un girobroyeur. Une remorque équipée d'une cuve 2000 l pour l'abreuvement. Les bâtiments d'élevage (type serre tunnel) sont organisés en plusieurs unités (stockage, allaitement, élevage) avec un silo grain extérieur, un parc de tri, une auge centrale, et un équipement performant de cases d'agnelages.

2 à 4 kms de clôtures fixes, de type Ursus ou du 4 à 5 fils électrifiés en fonction du parcellaire, sont nécessaires pour l'aménagement de quelques parcs fixes, plus des filets de clôtures mobiles. Deux chiens de protection sont nécessaires pour aider à limiter les risque d'attaque par les chiens dans un contexte d'espaces naturels ouverts au public (PNR, réserves naturelles) ou de partage des territoires de chasse.



LE TROUPEAU

Le troupeau de 250 brebis mères est conduit en race pure locale (Rouge du Roussillon ou Blanc du Massif Central). Par une sélection intra troupeau rigoureuse, l'éleveur recherche une amélioration constante de la valeur laitière des femelles (choix du renouvellement et achats de béliers améliorateurs sur le lait). Les agnelles sont mises en lutte tard, à 18 mois minimum, pour qu'elles puissent atteindre un développement suffisant à leur première mise bas. Avec une seule période de mise bas par an calée sur la pousse de l'herbe printanière, ce système de conduite de la reproduction se fonde sur l'organisation des besoins alimentaires du troupeau en fonction des ressources offertes par le territoire. Ce calage s'acquiert sur un temps long.



La productivité numérique visée est au minimum d'un agneau ou agnelle, vendu ou sevrée par brebis et par an. Avec un niveau de prolificité moyen, ce niveau de productivité s'obtient grâce à un taux de mise bas pour les femelles adultes proche de 100 %, lui-même permis par une gestion rigoureuse des improductives et une excellente maîtrise des mises en lutte et de la mortalité des agneaux.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 240 brebis soit 36 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 180 femelles adultes
- 35 agnelles de plus de 6 mois
- 5 béliers

Bilan de la reproduction

- 100 % des mises bas en mars-avril
- 85 % de taux de mise bas
- 127 % de taux de prolificité
- 11 % de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 200 agneaux finis, de bergerie et d'herbe, 15 kg de carcasse, entre 120 et 150 jours d'âge moyen à la vente.

Productivité numérique

- 1 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 14,4 équivalent kg de carcasse d'agneau par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

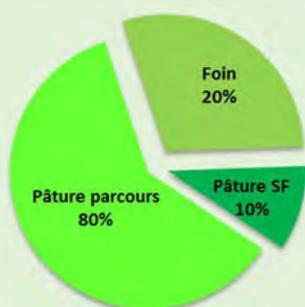
Mois	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV
MISES BAS DE PRINTEMPS		Mise en lutte 60 jours							Agnelages (220 mises bas)						
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;"> Une seule période de lutte pour le troupeau, avec mise à la lutte des agnelles de 18 mois. </div>															

LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

L'orientation du système sur un agnelage de printemps, calé sur la pousse de l'herbe, permet d'avoir les brebis en entretien l'hiver, période où les ressources pastorales sont les plus faibles et de bénéficier de la pousse printanière de l'herbe pour la lactation. Mais la priorité est donnée au pâturage en toutes saisons, avec l'utilisation importante de ressources pastorales variées. En l'absence de culture de céréales et de récolte de foin, tous les aliments distribués (grain, paille, foin) sont achetés. Ce recours systématique à des achats induit la recherche d'une alimentation la plus économique possible sur le distribué : seules les mères en lactation sont complétées avec du (très) bon foin (de Crau ou de Luzerne) et une ration de céréales. Dans la mesure où le climat n'impose pas un hivernage long et complet en bergerie, la pratique d'un pâturage hivernal est aussi systématique que possible. Cela constitue un puissant levier pour limiter la distribution de foin, mais il est impératif dans ce cas de bien savoir gérer les ressources pâturables en hiver et de toujours prévoir en sécurité un stock suffisant de fourrages grossiers. Les agneaux sont élevés sous la mère. Les précoces restent en bergerie et ont à disposition un aliment de commerce et de la paille en libre-service. Les premiers (environ 50 % des agneaux) sont finis en bergerie et vendus à 30/32 kg de poids vif, la seconde moitié, dont les agnelles pour le renouvellement, est montée à l'estive. Ces agneaux sont vendus au fur et à mesure de leur finition à un poids vifs de 30/35 kg. Dès qu'elles sont triées, les agnelles pour le renouvellement sont élevées essentiellement au pâturage, avec leur mère, pour les adapter très jeunes à l'utilisation des parcours. Le mode de conduite des agneaux s'adapte à la localisation de l'élevage : à plus basse altitude, les agneaux sont tous élevés et finis en bergerie et n'accèdent pas à l'estive.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 240 kg de foin/brebis
- 20 kg de paille / brebis
- 60 kg de concentrés/brebis

Bilan du distribué par agneau de bergerie

- 20 kg de paille
- 40 kg d'aliment concentré du commerce

Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
	Gestation			fin gesta	Agnelage / Lactation			vide	prepa lutte	lutte		Gestation	
Ressources mobilisées	BERGERIE / FOIN												
	PARCOURS hiverns												
	PARCOURS printemps / SF												
	PARCOURS d'automne / SF												
	ESTIVE												

Priorité au distribué en bergerie avec un complément permis par le pâturage en sous-bois

Les parcs plus précoces à proximité de la bergerie sont réservés aux allaitantes. les doubles sont complétés

Les parcs plus tardifs sont pour le lots à plus faible besoins (antenaises, couples tardifs, brebis taries).

Le troupeau accède aux sous bois "fruitier",

Pâturage hivernal et complément en foin en cas de mauvais temps

LA CONDUITE DES SURFACES

Les parcours qui représentent l'essentiel des ressources disponibles pour le troupeau sont utilisés toute l'année en fonction de leur valeur pastorale et des besoins physiologiques des brebis. Pour que les brebis apprennent à gérer et à s'adapter aux aléas climatiques, on privilégie le maintien dans les parcs d'une diversité de faciès et quand c'est possible un important dénivelé. Les prairies sont réservées au pâturage (ou soupade) en complément des parcours aux périodes sensibles (gestation, lactation, agnelles et béliers). Au printemps, deux grands types de parcs divisent l'espace pastoral : Les parcs plus précoces et plus enherbés sont affectés aux lots des premières mises bas et aux mères à agneaux élevés en bergerie. Ils sont choisis à proximité des bergeries ce qui permet de trier les simples des doubles qui seules reçoivent en complément du pâturage de l'orge et un peu de foin de Crau. Un petit parc spécifique, bien exposé près des bergeries, et bien enherbé permet de surveiller spécifiquement la mise en place de l'allaitement des agnelles. Les parcs plus tardifs sont réservés pour les brebis à plus faible besoins (antennes, couples tardifs, brebis tarées).

A partir du 15 juin tout le troupeau, est regroupé à l'estive, qui se termine vers la fin septembre. A l'automne, l'enjeu est la réussite des lutttes facilitées par le bon état corporel du troupeau au sortir de l'estive. Chaque site nécessite une tactique appropriée mais on privilégie le pâturage des pelouses autour du corps de ferme, l'accès éventuel aux sous-bois de châtaigniers, chênaies qui créent les conditions du flushing sécurisé par une distribution de foin en bergerie. En fin d'automne, début d'hiver le troupeau en un seul lot (gestantes et antennes) retrouve pelouses et landes ouvertes d'altitude en mode gestion (finition des parcs) jusqu'en janvier avec recours au distribué en bergerie en cas de mauvais temps. En hiver (février, mars) priorité au distribué en bergerie avec un complément permis par le pâturage en sous-bois mais en réservant rigoureusement les parcs de mise à l'herbe. Pour certaines surfaces boisées ou de landes un peu plus éloignées, qui servent de sécurité les années sèches ou qui ne sont utilisées que partiellement, la pression de pâturage est parfois insuffisante pour éviter l'embroussaillage, d'où la nécessité de recourir à un entretien complémentaire au pâturage, qui peut être réalisé par un passage de gyrobroyeur très localisé ou par écobuage pour les zones non mécanisables. Ces pratiques sont encore plus recommandées dans le cas de contrat agro-environnemental (Défense des forêts contre l'incendie; Natura 2000...) nécessitant le maintien de l'ouverture des milieux.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des aliments stockés et distribués

	Achat	Distribué
Foin (tMS)	50	50
Céréales (Qtx)	65	65
Aliment Agneaux (Qtx)	90	90
Paille (T)	10	10

Ratios surface par brebis

- 0,04 ha de SFP/brebis
- 1 ha de parcours / brebis

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 2,8 UGB/ha
- SFT : 0,15 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

- 350 journées brebis / ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE 2014/2015

Le compte de résultat 2014/2015	2014	2015	Evolution
PRODUITS	59 400 €	64 900 €	9.3%
Produits ovins	23 900 €	23 900 €	0%
Dont vente agneaux	23 510 €	23 510 €	0%
Dont autres produits	734 €	734 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-300 €	-300 €	0%
Aides et soutiens de la PAC	35 400 €	41 000 €	15.7%
Dont aides découplées	11 022 €	16 000 €	45.2%
Dont aide ovine	6 025 €	6 563 €	8.9%
Dont ICHN	13 157 €	18 407 €	39.9%
Dont PHAE	5 219 €	0 €	-100.0%
CHARGES	45 100 €	44 700 €	-0.9%
Charges opérationnelles ovines	17 500 €	17 400 €	-0.3%
Dont charges d'alimentation	13 831 €	13 749 €	-0.6%
Dont charges de SFP	0 €	0 €	-
Dont charges diverses	3 650 €	3 680 €	0.8%
Charges structurelles	27 700 €	27 300 €	-1.2%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	14 550 €	14 208 €	-2.4%
Amortissement et frais financiers	13 100 €	13 100 €	0%
Annuité des emprunts	7 376 €	7 376 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	27 300 €	33 300 €	22%
REVENU DISPONIBLE	20 000 €	25 900 €	30%
RESULTAT COURANT	14 200 €	20 200 €	42%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2014	Evolution 2015		2014	Evolution 2015
Effectif brebis (EMP)	240	0%	Charges structure / ha SAU	1 837 €	-1.2%
Agneaux produits / EMP	0.96	0%	Charges structure / brebis	115 €	-1.2%
Prix moyen de l'agneau	119.3 €	0%	Aides / produit brut	60%	3.4%
Produit hors aides / EMP	99.7 €	0%	EBE / produit brut	46%	5.2%
Charges opérat. / EMP	72.8 €	-0.3%	Annuité / EBE	46%	-4.5%
Dont alim. directe / EMP	57.6 €	-0.6%	Revenu disponible / UMO	20 400 €	29.1%
Marge hors aides / EMP	26.9 €	0.8%	Résultat courant / UMO	14 300 €	41.4%

Pour la phase d'installation de ce type de système

Le besoin en capital est variable selon les situations (exemple : besoin d'aménagements fonciers lourds non pris en compte tels que terrassements, ouverture du milieu sylvo-pastoral...). Pour les jeunes agriculteurs l'octroi de la DJA est une opportunité mais elle est affectée au besoin en fonds de roulement et à la gestion des aléas liés à l'installation.

Équipement	Bâtiment	Matériel	Cheptel	Clôtures et divers	TOTAL
Besoins en capital	110	60	40	30	240
Subventions*	40%	0%	0%	40%	
Prêt	44	42	32	12	130
Besoin en autofinancement	22	18	8	18	66

*Sous réserve des politiques publiques régionales en place et des conditions d'éligibilité (JA)

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » des surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 190 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 290 ha utilisés.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAEC sur l'estive qui reste intégrée financièrement à la gestion de l'estive (non redistribuée).

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Ce type d'élevage résulte d'une installation progressive d'éleveurs disposants de faibles capitaux, à la recherche de foncier et d'accès à des surfaces pastorales. Certains se sont installés avec des AFP sur des zones intermédiaires, créant leur élevage de toute pièce, avec l'ouverture des landes et sous-bois et mise en place de la bergerie et des clôtures. Souvent isolés dans des territoires à fortes contraintes environnementales, ils se sont équipés à moindre coût en mobilisant au démarrage de leur projet tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement. Dans ce modèle économique, on doit rester plus qu'ailleurs très vigilant sur les charges de structure engagées. La stratégie de ce parcours d'installation est de se stabiliser sur une base viable dotée d'un « portefeuille PAC » ad hoc et d'y associer dans un pas de temps raisonnable (5 à 10 ans) un deuxième atelier à plus forte valeur ajoutée selon les finalités du nouvel entrant (le conjoint le plus souvent). La taille limitée de l'atelier ovin, la conduite du troupeau simplifiée, le recours aux parcours collectifs libèrent du temps pour une diversification de complément à condition qu'elle soit peu exigeante en capitaux. On aboutit alors à des formes d'exploitations différentes de celle décrite dans ce cas type. Selon l'accès au foncier, cela se traduit par l'installation du conjoint avec un atelier allaitant de taille comparable. Par ailleurs certains font le pas vers l'agriculture biologique, ou encore la proximité des marchés, leur permet d'envisager au-delà de la vente directe, une activité de transformation d'une gamme de produits vendus localement. Dans d'autres cas, la présence d'un périmètre irrigué ouvre la diversification végétale (Arboriculture ou petits fruits), la proximité d'un bassin viticole (enherbement des surfaces en agriculture biologique) donnent des opportunités locales qu'il faut savoir saisir. Autant de cas, autant d'opportunités stratégiques. Mais au final, c'est l'accès aux aides PAC qui, jusqu'en 2014 a donné l'impulsion déterminante d'installation et de reconquête de zones en déprise soumises aux risques naturels (Risque Incendie de forêt ; Biodiversité) en lien à la fermeture des milieux sur des collines historiquement vouées à l'élevage ovin. Ce redéploiement ovin est donc très lié à la volonté des collectivités territoriales de préserver la qualité des paysages (biodiversité, attractivité du tourisme et prévention des risques naturels), de créer de l'emploi permanent localement. Le soutien à l'insertion du projet dans son territoire par l'animation locale (chambres d'agriculture, associations et collectivités locales, PNR, réserves naturelles) et l'octroi de MAEC en faveur de la gestion concertée du territoire facilitent l'installation et le déploiement de ce type d'élevage sous réserve que la nouvelle PAC 2015/2020 conforte cette dynamique (accessibilité des aides aux zones boisées et aux élevages à faibles chargements). Le développement généralisé du risque prédation renforce ce besoin de mesures appropriées.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
 Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigue
 Crédit photos : Institut de l'Élevage – Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Lucien PAGES – Chambre régionale de LRMP
 Raphaëlle CHARMETANT – Chambre régionale de LRMP
 Anne ROUQUETTE – Chambre départementale Roussillon 66
 Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez ce cas-type ovins viande sur le site des chambres départementales 66 / 30 ou en vous rendant sur l'un des sites internet suivants : www.idele.fr ou www.languedocroussillon.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la région Languedoc Roussillon.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

